

II.-Pour les agents qui exercent l'activité mentionnée au 1° bis de l'article L. 611-1 du code de la sécurité intérieure dans les conditions prévues au III de l'article R. 613-3 du même code, la durée et le contenu du stage de maintien et d'actualisation des compétences, sont fixés comme suit, en sus des exigences prévues aux I et II de l'article 4 :

THÈME	PARTIE	OBJECTIFS pédagogiques généraux	OBJECTIFS pédagogiques spécifiques	DURÉE MINIMALE
Module juridique	Réglementation relative à l'acquisition, à la conservation, au transport et à l'usage des armes et des munitions	Actualisation des connaissances relatives à la réglementation relative à l'acquisition et à la détention d'armes et de munitions	<p>Connaître :</p> <ul style="list-style-type: none"> -le régime de l'acquisition et de la détention d'armes et de munitions (distinguer les différentes catégories d'armes et les conditions générales de leur acquisition et détention) ; -les dispositions du livre VI du code de la sécurité intérieure relatives à l'armement des agents de surveillance armée exerçant sur un site sensible ; -le cadre légal de l'usage des armes, notamment les principes d'absolue nécessité et de proportionnalité. 	3 heures
	Réglementation relative à la protection des sites sensibles	Actualisation des connaissances relatives à la réglementation applicable aux sites sensibles	<p>Connaître :</p> <ul style="list-style-type: none"> -la réglementation applicable aux différentes catégories de sites ou de zones sensibles ; -la protection du secret ; -le dispositif de sécurité des activités d'importance vitale. 	1 heures
Module tactique	Emploi de l'armement	Actualisation de la maîtrise du fonctionnement et du maniement des armes portées	<p>Savoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> -situer l'utilisation de son/ ses arme (s) dans le cadre de l'intervention graduée ; -appliquer les règles générales de sécurité ; -se protéger physiquement et protéger autrui ; -analyser le contexte dans lequel l'arme est utilisée ; -mettre en œuvre toutes les phases préalables de 	21 heures

			<p>communication et d'avertissement avant l'intervention ;</p> <p>-utiliser son arme dans le respect du cadre de la légitime défense.</p>	
	Gestion des risques spécifiques aux sites sensibles	Analyse des pratiques sur la base d'échanges et de retours d'expérience	<p>Retours d'expérience et échanges relatifs :</p> <p>-aux situations et difficultés rencontrées dans le cadre de la surveillance de sites sensibles ;</p> <p>-aux bonnes pratiques mises en place visant notamment à une meilleure anticipation et gestion des risques et des menaces.</p>	2 heures
	Secourisme tactique	Remise à niveau des connaissances et savoir-faire en matière de secourisme tactique	<p>Connaître :</p> <p>-les principes de base du secourisme tactique ;</p> <p>-les blessures spécifiques ;</p> <p>-les gestes à entreprendre propres au secourisme tactique.</p>	5 heures dont 3 heures de pratique